

SAMEDI

27

AOUT

# BRIE-SOUS-MATHA

## 1<sup>ère</sup> MARCHE GOURMANDE

### Semi-Nocturne

organisé par le Comité des Fêtes  
de Brie-sous-Matha

Parcours fléchés :  
15 Km au total

4 pauses gourmandes  
Ravito central unique  
Parking de la Mairie

Buvette

Départ de la Mairie

Prévoir couverts,  
gobelet, gilet jaune  
& lampe torche

### CIRCUIT EN FORME DE TREFLE

#### 3 Circuits différents

5/5/5 Km cumulables ou non

Départ libre : 18 h 30 - 19 h 30

Parking et accueil : Mairie

Au Menu : Apéritif - Potage & Tartine Pâté de campagne  
Chili cone carne & Riz - Fromage - Dessert - Café - Vin

Renseignements auprès de :

Nathalie 06 67 43 48 74

ou

Yvon 06 85 73 47 56

ou par mail :

[comitedesfetesdebriesousmatha@gmail.com](mailto:comitedesfetesdebriesousmatha@gmail.com)



## BULLETIN D'INSCRIPTION

Le formulaire d'inscription dûment complété, le règlement général signé et le règlement sont à retourner avant le **Samedi 20 Août 2022**, à l'adresse postale suivante :

Comité des Fêtes de Brie-sous-Matha : Allée Marianne 17160 Brie-sous-Matha ou à la Mairie de Brie-sous-Matha

NOM DU CAPITAINE DE GROUPE : ..... Prénom : .....

ADRESSE : ..... CP : ..... VILLE : .....

TEL : ..... PORTABLE : .....

MAIL : .....

Adulte(s) : ..... X 12 €      Enfant(s) - 12 ans : ..... X 6 €      TOTAL : ..... €

Enfant(s) - 5 ans : Gratuit : ..... X Gratuit.

Inscriptions prises en compte uniquement à l'aide de cet imprimé et règlement. En retour vous recevrez une confirmation d'inscription.



Fait à : ..... ; Le ..... / ..... / 2022

Signature :



# BRIE-SOUS-MATHA (17)

## 1ère MARCHÉ GOURMANDE SEMI-NOCTURNE

Samedi 27 Août 2022



### Programme

Stationnement et départ du parking de la mairie de Brie-sous-Matha entre 18 h 30 et 19 h 30.

C'est une balade tranquille autour de notre village au cœur du vignoble.

Circuit en forme de trèfle : 3 circuits différents, cumulables ou non (Chaque boucle : environ 5 km. - Parcours total d'environ 15 km). Pauses gourmandes : ravito central unique situé Parking de la Mairie (Salle des fêtes en cas de mauvais temps). Buvette sur place.

### Règlement Général

**Article 1 :** Seules les personnes ayant retourné leur bulletin d'inscription avec le règlement pourront participer à la randonnée.

**Article 2 :** Le Capitaine de groupe inscrit sur son bulletin tous les membres de l'équipe et assure le lien avec l'organisateur. Cette personne sera responsable :

- de la diffusion des consignes auprès de son groupe,
- du retrait des bracelets de contrôle et bons repas le jour de la randonnée.
- de la bienséance de son groupe (discipline, respect du parcours, etc...).

**Article 3 :** Le port de bonnes chaussures est recommandé. Prévoir lampe torche, gilet jaune (sécurité) ainsi que ses couverts et gobelet. Des gobelets consignés seront en vente au prix de 1 €.

**Article 4 :** Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte.

**Article 5 :** Les parcours ne comportent pas de difficultés particulières. Chacun à son rythme.

**Article 6 :** Respectez l'environnement : ne rien jeter sur les parcours (mégots, papiers, etc...) et restez dans les chemins balisés. Les chiens uniquement tenus en laisse sont autorisés.

**Article 7 :** Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de vol durant la manifestation. Chaque participant est assuré par sa propre responsabilité civile.

**Article 8 :** En cas d'intempéries, les repas seront assurés à la salle des fêtes et ne pourront être remboursés.

**Article 9 :** Tout remboursement ne pourra intervenir qu'en cas d'annulation de la randonnée par les organisateurs.

✂ .....

NOM	Prénom	ADULTE*	ENFANTS* (préciser l'âge)

\*cocher la case correspondante

Fait à : ....., le ...../...../ 2022

SIGNATURE :